

La CPI ordonne le jugement de Jean-Pierre Bemba pour crimes de guerre

Source AFPL: l'ancien vice-président de la République démocratique du Congo, Jean-Pierre Bemba, devrait être poursuivi pour crimes de guerre, a décidé la Cour pénale internationale (CPI) qui a retenu les charges de meurtres, viols et pillages. La CPI a ordonné lundi le jugement de Jean-Pierre Bemba, pour cinq chefs d'accusation dont crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par sa milice en République centrafricaine. "La chambre préliminaire II a conclu qu'il y avait des preuves suffisantes donnant des motifs substantiels de croire que Jean-Pierre Bemba Gombo est pénalement responsable, pour avoir effectivement agi en qualité de chef militaire", des crimes de meurtre, viol et pillage, indique la CPI dans un communiqué.

M. Bemba va être jugé pour meurtre constituant un crime de guerre et un crime contre l'humanité, pour viol constituant un crime de guerre et un crime contre l'humanité, et pour pillage constituant un crime de guerre, précise la CPI. Jean-Pierre Bemba, 46 ans, avait comparu devant la CPI du 12 au 15 janvier lors d'audiences de confirmations de charges concernant des exactions commises par sa milice, le Mouvement de libération du Congo (MLC), en Centrafrique entre octobre 2002 et mars 2003. "M. Bemba était au courant des crimes (commis) durant les cinq mois de l'intervention", a estimé la chambre dans son jugement. La Chambre préliminaire a cependant refusé de confirmer que Jean-Pierre Bemba était "pénalement responsable" de torture et d'atteintes à la dignité de la personne, comme l'avait réclamé l'accusation. Jean-Pierre Bemba Gombo, ressortissant de la RDC, président et commandant en chef du MLC, avait été arrêté le 24 mai 2008 à Bruxelles par les autorités belges en exécution d'un mandat d'arrêt délivré par la CPI. Il avait remis à la Cour et transféré à son siège le 3 juillet 2008. Lors des audiences de confirmation des charges, ses avocats avaient exclu toute responsabilité de l'ancien vice-président congolais dans les crimes commis par sa milice. La défense avait mis en cause le président centrafricain de l'époque Ange-Félix Patassé, que le MLC de Jean-Pierre Bemba était venu appuyer en 2002-2003 pour contrer un coup d'Etat. Selon la défense, qui avait demandé un non-lieu, "Jean-Pierre Bemba n'est même pas complice", sa participation s'étant selon elle exclusivement limitée à la mise à disposition de ses soldats pour "soutenir un gouvernement démocratiquement élu dans le cadre d'un accord régional africain". Jean-Pierre Bemba avait en 2006, à la tête du MLC, perdu les élections présidentielles en RDC face au président actuel Joseph Kabila. Il s'était exilé en avril 2007. Le MLC est actuellement la principale force congolaise d'opposition.